Tous les combien doit-on changer son mot de passe ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Est-il vraiment utile de changer un mot de passe très régulièrement, comme le demandent de nombreuses entreprises ou conditions d'utilisations de certains services en ligne ? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur un bon code, suffisamment long ?

Dans le guide « Recommandations de sécurité relatives aux mots de passe », l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) conseille :

« Les mots de passe doivent avoir une date de validité maximale. A partir de cette date l'utilisateur ne doit plus pouvoir s'authentifier sur le système si le mot de passe n'a pas été changé. Ceci permet de s'assurer qu'un mot de passe découvert par un utilisateur mal intentionné, ne sera pas utilisable indéfiniment dans le temps. »

En plus de conseiller de changer par un mot de passe complexe non lié à notre identité pour chaque service et chaque site Internet le mot de passe par défaut ou initialement communiqué, la durée de renouvellement de mot de passe recommandée dans ce guide est de 90 jours.

La CNIL recommande quant à elle :

« Le responsable de traitement veille à imposer un renouvellement du mot de passe selon une périodicité pertinente et raisonnable, qui dépend notamment de la complexité imposée du mot de passe, des données traitées et des risques auxquels il est exposé.«

Concrètement, tous les combien de temps devons nous changer de mot de passe.

En raison de la difficulté à retenir un nombre élevé de mots de passe complexes, il été remarqué que si nous obligions les utilisateurs à changer de mot de passe plusieurs fois par an, ces derniers finissaient par employer des mots de passe plus faibles mais plus faciles à retenir. En effet, il a été constaté qu'imposer les utilisateurs de changer trop souvent de mot de passe complexe les amenait à choisir un mot de passe « proche » d'un choix précédent par exemple en incrémentant un chiffre en fin du mot de passe précédent (1, 2, 3, 4,…)

En attendant que les informaticiens imposent couramment aux utilisateurs l'identification à double facteur et des services de traçabilité pour l'ensemble des usages quotidiens et principalement ceux qui concernent des données dans le Cloud (messagerie électronique comprise), en patientant que soient répandues des mesures de sécurité améliorées rendant ainsi moins essentiel l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service par l'usage de « tokens » sous forme de porte clés, cartes à puces, ou applications mobiles d'authentification, il me semble aujourd'hui prudent d'adapter la fréquence de renouvellement des mots de passe au contexte.

Ainsi, tout en vous conseillant de bien respecter l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service et vous recommandant fortement que vos mots de passe « utilisateurs » ne soient connus de personne, pas même de votre informaticien parfois imprudent sans le savoir, je vous recommande de changer immédiatement de mot de passe lorsque :

• Vous constatez quelque chose d'anormal associé à votre compte ;

• Vous perdez ou lorsque vous est volé un appareil dans lequel ont été cochés l'enregistrement des mots de passe réseau ou dans les navigateurs ;

• Le fournisseur de service vous avertit s'être fait pirater son système informatique (encore faut-il qu'il l'ait équipé de sondes de détection d'intrusion et de détecteurs de fuites de données).

Pour faciliter l'usage de mots de passe différents et complexes, vous pouvez utiliser un gestionnaire de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique dans lequel sont enfermés et fortement sécurisés les différents mots de passe longs et complexes auto-générés que vous n'aurez plus besoin de connaître. KeePass 2.0 est l'un de ces coffres-forts de mots de passe qui a obtenu la CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) de la part de l'ANSSI.

Réagissez à cet article

Est-il vraiment utile de changer un mot de passe très régulièrement, comme le demandent de nombreuses entreprises ou conditions d'utilisations de certains services en ligne ? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur un bon code, suffisamment long ?

Dans le guide « Recommandations de sécurité relatives aux mots de passe », l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) conseille :

« Les mots de passe doivent avoir une date de validité maximale. A partir de cette date l'utilisateur ne doit plus pouvoir s'authentifier sur le système si le mot de passe n'a pas été changé. Ceci permet de s'assurer qu'un mot de passe découvert par un utilisateur mal intentionné, ne sera pas utilisable indéfiniment dans le temps. »

En plus de conseiller de changer par un mot de passe complexe non lié à notre identité pour chaque service et chaque site Internet le mot de passe par défaut ou initialement communiqué, la durée de renouvellement de mot de passe recommandée dans ce guide est de 90 jours.

La CNIL recommande quant à elle :

« *Le responsable de traitement veille à imposer un renouvellement du mot de passe selon une périodicité pertinente et raisonnable, qui dépend notamment de la complexité imposée du mot de passe, des données traitées et des risques auxquels il est exposé.*«

Concrètement, tous les combien de temps devons nous changer de mot de passe.

En raison de la difficulté à retenir un nombre élevé de mots de passe complexes, il été remarqué que si nous obligions les utilisateurs à changer de mot de passe plusieurs fois par an, ces derniers finissaient par employer des mots de passe plus faibles mais plus faciles à retenir. En effet, il a été constaté qu'imposer les utilisateurs de changer trop souvent de mot de passe complexe les amenait à choisir un mot de passe « proche » d'un choix précédent par exemple en incrémentant un chiffre en fin du mot de passe précédent (1, 2, 3, 4,…)

En attendant que les informaticiens imposent couramment aux utilisateurs l'identification à double facteur et des services de traçabilité pour l'ensemble des usages quotidiens et principalement ceux qui concernent des données dans le Cloud (messagerie électronique comprise), en patientant que soient répandues des mesures de sécurité améliorées rendant ainsi moins essentiel l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service par l'usage de « tokens » sous forme de porte clés, cartes à puces, ou applications mobiles d'authentification, il me semble aujourd'hui prudent d'adapter la fréquence de renouvellement des mots de passe au contexte.

Ainsi, tout en vous conseillant de bien respecter l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service et vous recommandant fortement que vos mots de passe « utilisateurs » ne soient connus de personne, pas même de votre informaticien parfois imprudent sans le savoir, je vous recommande de changer immédiatement de mot de passe lorsque :

- **Vous constatez quelque chose d'anormal associé à votre compte ;**
- **Vous perdez ou lorsque vous est volé un appareil dans lequel ont été cochés l'enregistrement des mots de passe réseau ou dans les navigateurs ;**
- **Le fournisseur de service vous avertit s'être fait pirater son système informatique (encore faut-il qu'il l'ait équipé de sondes de détection d'intrusion et de détecteurs de fuites de données).**

Pour faciliter l'usage de mots de passe différents et complexes, vous pouvez utiliser un gestionnaire de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique dans lequel sont enfermés et fortement sécurisés les différents mots de passe longs et complexes auto-générés que vous n'aurez plus besoin de connaître. KeePass 2.0 est l'un de ces coffres-forts de mots de passe qui a obtenu la CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) de la part de l'ANSSI.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

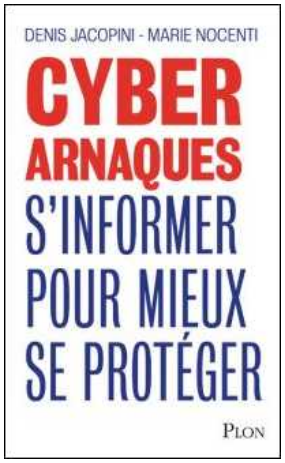

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe |

Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr	RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	LE NET EXPERT FORMATIONS	LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

A l'occasion de la Journée du Mot de Passe, les meilleurs conseils aux utilisateurs pour éviter que leurs codes secrets ne soient découverts.

Le 5 mai était la Journée Mondiale du Mot de Passe. Une idée marketing lancée par des éditeurs de solution de sécurité informatique. Pour marquer cette date d'une pierre blanche, plusieurs éditeurs ont analysé les habitudes des utilisateurs. Avast Software par exemple propose des recommandations pour créer et protéger des mots de passe indéchiffrables.

Créer des mots de passe fiables et les modifier fréquemment

Une actualité ponctuée d'histoires comme celles de la faille d'Ashley Madison, le site de rencontres extra-conjugales, démontre que les gens n'utilisent pas correctement leurs mots de passe. Les utilisateurs ne créent pas de codes assez fiables et il est certain qu'ils ne les changent pas régulièrement – même face au risque de voir leurs données sensibles et leurs potentielles frasques exposées, ou leur mariage brisé. Les utilisateurs créent des mots de passe facilement déchiffrables souvent par manque d'information ou par paresse, en témoigne la liste des codes les plus souvent utilisés compilée par les chercheurs.

Dans le top 10 :

1. 123456
2. 123456789
3. password
4. 101
5. 12345678
6. 12345
7. Password1
8. qwerty
9. 1234
10. 111111

Cette liste comprend les mots de passe les plus simples, tels que 123456, password, et qwerty. D'autres se retrouvent plus bas dans la liste comme iloveyou (#19) ou trustno1 (#57) – une ironie pour un code figurant dans la liste des mots de passe les plus populaires. « ***Certains pensent qu'une liste de mots de passe seuls qui fuite en ligne n'est pas un problème – cependant, environ 50 % de ces mots de passe étaient associés à une adresse mail,*** déclare le chercheur d'Avast Michal Salat. ***Nous savons que les gens utilisent les mêmes combinaisons de mails et de mots de passe pour différents comptes. C'est pourquoi si un hacker connait le mot de passe de votre profil Ashley Madison, il connaitra également celui de votre Facebook, Amazon, eBay, etc.*** »

Comment créer des mots de passe fiables ?

Il n'y a pas de meilleure occasion que le 5 mai pour commencer à changer ses habitudes et protéger ses codes. Voici quelques conseils pour garder un mot de passe fiable et sécurisé. Je vais être honnete avec vous, si vous ne prenez pas 5 minutes pour réfléchir à votre sécurité et à la bonne gestion de vos précieux, passez votre chemin !

Domus tutissimum cuique refugium atque receptaculum sit

· Créer des mots de passe longs et complexes. Il suffit de reprendre une phrase d'un livre que vous aimez. N'oubliez pas d'y placer quelques chiffres, majuscules et signes de ponctuations.
· Utiliser un mot de passe différent pour chaque compte. Lors de les conférences, je fais sortir les clés des participants. Une clé pour chaque porte (voiture, boite aux lettres, maison, bureau…). En informatique, il faut la même régle pour ses mots de passe.
· Ne pas partager ses mots de passe. C'est peut-être une proposition idiote au premier abord, mais combien de fois, lors d'ateliers que je propose dans les écoles, j'entends le public m'expliquer avoir partager avec son ami, son voisin… sa clé wifi !
· Changer ses mots de passe régulièrement. Pour mon cas, il change tous les 35 jours. Je ne suis pas à l'abris du vol d'une base de données dans les boutiques, sites… que j'utilise.
· Utiliser un gestionnaire de mot de passe pour mémoriser ses mots de passe ? Je suis totalement contre. Il en existe beaucoup. Mais faire confiance à un outil dont on ne maîtrise ni le code, ni la sécurité, me parait dangereux. Beaucoup d'utilisateurs y trouvent un confort. L'ensemble de vos mots de passe sont regroupés dans une solution informatique qui chiffre les données. Un seul mot de passe est requis pour utiliser n'importe quel compte sauvegardé. Bref, vaut mieux ne pas perdre ce précieux cerbére !

· Verrouiller son matériel avec un mot de passe. Les systèmes existent. utilisez les. Je croise bien trop d'ordinateur s'ouvrant d'une simple pression sur la touche « Entrée ».
· Activer la double-authentification ou l'authentification forte. Indispensable aide. Téléphone portable, sites Internet, Facebook, Twitter… La double authentification renforce l'accès à vos espaces. En cas de perte, vol, piratage de votre précieux. Sans la double authentification, impossible d'accèder à vos données.

De son côté TeamViewer rappele aussi qu'il est déconseillé de fournir des informations personnelles identifiables : Utiliser plusieurs mots de passe forts peut impliquer quelques difficultés de mémorisation. Aussi, afin de s'en souvenir plus facilement, beaucoup d'utilisateurs emploient en guise de mot de passe des noms et des dates qui ont une signification personnelle. Les cyber-délinquants peuvent cependant exploiter des informations accessibles publiquement et des comptes de réseaux sociaux pour trouver ces informations et s'en servir pour deviner les mots de passe… [Lire la suite]

D'autres bons conseils pour gérer vos mots de passe sur disponibles le site de l'ANSSI ou de la CNIL.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

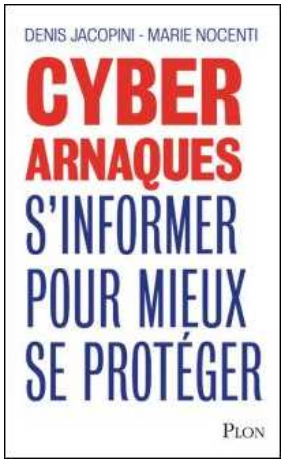

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Générer un mot de passe indéchiffrable, possible ? – Data Security BreachData Security Breach*

Est-ce utile de former les

salariés à la sécurité informatique ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Est-ce utile de former les salariés à la sécurité informatique ?

L’avènement du big data et de la mobilité modifient en profondeur l’utilisation des outils informatiques. Le chef d’entreprise doit donc adapter ses méthodes de management, pour éviter les débordements.

Le bon usage des outils est aujourd’hui un sujet de grande importance au sein des entreprises. Si bien que les dirigeants doivent adapter leurs techniques managériales.

Une simple clé USB branchée sur son ordinateur de bureau ou une pièce jointe malveillante ouverte sans précaution peuvent s’avérer catastrophiques pour les entreprises. Au travail, l’usage des outils informatiques doit être encadré. Au dirigeant de prendre ses responsabilités et d’expliquer à ses employés que l’on n’utilise pas un ordinateur au travail comme on le ferait à la maison. Une règle primordiale pour s’assurer du bon fonctionnement et de la sécurité des données de l’entreprise.

Responsabiliser les employés

« Au-delà de la formation des salariés, je préfère la notion de responsabilisation, nuance Philippe Soullier, dirigeant chez Valtus. Il y a un degré de confiance à donner. Chez nous par exemple, je ne vois aucun souci à ce qu’un employé consulte son mail personnel ou son compte Facebook. C’est un fait, nous sommes dans une époque où se développe une certaine confusion entre le temps de travail et la vie personnelle. Mais à partir du moment où le travail est correctement effectué, je n’y vois pas d’inconvénient. »

Les salariés disposent d’un certain degré de liberté, mais des limites sont fixées. « Sur la navigation, nous fermons évidemment l’accès à certains sites internet. Nos services informatiques bloquent par exemple la consultation des sites à caractère pornographique ». Outre cet exemple évident, la confiance joue à plein. « Nous disons aux salariés: ‘c’est votre outil de travail, prenez-en soin !' », assure Philippe Soullier. Une stratégie managériale confortée par le fait que les salariés ne sortent pas de l’école: « Ils ne sont pas forcément technophiles et prennent moins de risques avec leurs outils professionnels que la ‘génération Facebook' », admet Philippe Soullier.

Inciter à la prudence

Du côté de l’Anssi, l’Agence nationale de sécurité informatique, on aimerait voir se développer des « chartes de bonne conduite » dans les petites structures. « Ce travail commence par le haut de la chaîne. Les dirigeants doivent se montrer eux-mêmes irréprochables, sinon le message ne passe pas. Un dirigeant doit accepter de s’entendre dire non par un administrateur, précise Vincent Strubel, sous-directeur expertise au sein de l’agence. Il faut rester simple, pragmatique. On explique par exemple que l’on ne doit pas importer sa musique ou ses photos sur l’ordinateur de travail, que l’on ne réutilise pas constamment les mêmes mots de passe et qu’il ne faut surtout pas cliquer sur un lien quelque peu douteux. » Attention aussi aux connexions wifi dans les cafés lorsque la mobilité est de mise dans l’entreprise. « Il faut faire preuve de prudence dans toutes les situations », insiste-t-il.

La question du bon usage des outils informatiques est intimement liée aux enjeux de sécurité. Toujours chez Valtus: « Nos employés travaillent avec des entreprises. Ils reviennent chez nous en possession de données potentiellement sensibles. Ils doivent absolument comprendre que ce n’est pas parce que l’on peut en discuter au bureau que nos échanges ont un caractère public », raconte Philippe Soullier.

L’utilisation des adresses e-mail personnelles, le contenu même des messages doivent donc être maniés avec vigilance. Une précaution appuyée par Jan Villeminot, employé au service informatique de l’entreprise Intersec: « Les pirates informatiques savent parfaitement que la première faille d’une entreprise, c’est l’humain ».

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : http://www.lexpress.fr/high-tech/securite-informatique-dirigeants-formez-vos-salaries_1660968.html

---

16% des entreprises victimes des Ransomwares. Réagissez !

16% des entreprises victimes des Ransomwares. Réagissez !

Les ransomwares visent de plus en plus les entreprises françaises. Ce phénomène n'est pas près de s'arrêter au regard du business model très lucratif et de l'impunité juridique dont bénéficient les hackers.
Force est de constater que les hacker un plus d'un coup d'avance.
En effet, PC Cyborg, le premier Ransomware, date tout de même de 1989. Pourtant, depuis le temps, le phénomène n'ayant pas été pris au sérieux, il commence désormais à prendre une ampleur phénoménale.
Il est évident qu'aujourd'hui aussi bien les entreprises que les états sont dépassés par ce phénomène. La liste des entreprises, parfois des OIV (Opérateurs d'importance Vitale) ou des OSE (Opérateur de Services Essentiels) ou des services publics touchés ne cesse de s'alourdir.

Que nous annonce le futur ?
Nos télévisions prises en otage par un ransomware (crypto virus ou programme informatique qui rend illisible vos données et inversera l'opération contre paiement d'une rançon, d'où le nom de crypto virus) pourrait bien arriver dans nos foyés dans les prochains mois. Notre auto, notre téléphone et bientôt nos maisons (serrures, lumières, fours, réfrigérateurs… n'importe quel objet connecté essentiel en définitive) pourraient bien nous demander un petit bitcoin en échange de son refonctionnement.

Que pouvons nous faire ?
Les entreprises doivent évoluer selon plusieurs axes :
• Reconsidérer la priorité consacrée à la sécurité informatique pour faire évoluer son infrastructure technique, organisationnelle, reconsidérer les conséquences en terme d'image ou de pérennité que pourraient entraîner une attaque informatique.
• Reconsidérer le personnel en charge du service informatique et former le responsable informatique à la sécurité ou mieux (ce que je recommande), utiliser les services d'un expert en cybersécurité ou en cybercriminalité en appui du service informatique.
• Responsabiliser les utilisateurs par une charte informatique complétée et présentée lors des cessions de sensibilisation.
• Sensibiliser (et former pour certains) les utilisateurs aux différents risques liés aux usages informatiques en partant des ransomwares, jusqu'aux différentes formes d'arnaques aux victimes dépouillées de plusieurs dizaines, centaines milliers d'euros voire des millions d'euros.

Et au niveau international ?
Il est évident que la tâche sera longue et fastidieuse mais il est à mon avis possible de combattre le phénomène en agissant sur plusieurs leviers.
Le voler législatif doit évoluer et s'adapter aux attaques informatiques internationales pour que les coopérations internationales puissent se passer sans délai.
Le volet coordination doit être couvert par une entité internationale qui pourrait devenir un point de contact aussi bien pour les autorités collectant les plaintes de victimes, pour les organismes faisant évoluer les instruments judiciaires, pour les éditeurs et constructeurs d'outils exposés au menaces.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Denis JACOPINI

Vol de données : cinq conseils pour se protéger contre les intrusions | Denis JACOPINI

Ransomware, chevaux de Troie et logiciels malveillants : les entreprises ne sont guère à l'abri des attaques de pirates qui représentent un grand risque pour leur sécurité. Mais contrairement aux idées préconçues, les menaces ne proviennent pas uniquement de l'extérieur. Les employés de l'entreprise peuvent ainsi mettre à profit les nombreuses possibilités qu'ils ont d'accéder aux systèmes de l'entreprise pour une utilisation frauduleuse des données, et cela sans beaucoup d'effort. Les organisations sont d'ailleurs rarement aussi bien protégées des attaques venant de l'interne que de celles extérieures.

Les cinq recommandations suivantes peuvent aider les entreprises à se protéger efficacement contre le vol de données par des employés.

1. Octroyer des droits d'accès différents

Pour protéger les données sensibles, il est nécessaire de donner aux employés travaillant dans différents départements des droits d'accès appropriés. Ainsi, le niveau de securité est determiné par le besoin de connaissances d'un projet : un employé n'a accès à certains documents et dossiers que si ceux-ci sont nécessaires pour effectuer une tâche qui tombe sous sa responsabilité. Ces divers cloisonnements mis en place au sein de l'entreprise sous la forme de « murailles de Chine » empêchent l'échange d'informations non nécessaire entre les différents départements, permettant de limiter la perte de données.

2. Utiliser une double authentification forte

Afin de limiter tout risque, l'étape supplémentaire recommandée est une authentification à deux facteurs. Pour accéder au système, l'utilisateur doit, par exemple, non seulement entrer son mot de passe, mais aussi recevoir un SMS contenant un mot de passe unique, valable pour une seule session. Ainsi, il n'est pas possible d'accéder à l'information et aux données sensibles, même si le mot de passe a été volé.

3. Durcir la protection des informations

Les fonctionnalités en terme de sécurité doivent inclure la protection des données. Le fournisseur ne devrait en aucun cas avoir accès aux fichiers et documents, par exemple. En outre, les droits des administrateurs doivent être limités aux informations pertinentes à leurs activités.

4. Mettre en œuvre une gestion des droits d'information

Les technologies de gestion des droits d'information des documents sensibles peuvent contrôler et protéger contre le téléchargement non autorisé. Celles-ci assurent un contrôle efficace des documents même si les utilisateurs sont autorisés à accéder à l'information. Le filigrane empêche, en outre, une capture d'écran des informations. Il n'y a aucun risque de perte de données dans cet environnement protégé et elles ne tombent pas entre de mauvaises mains.

5. Enregistrer toute modification

Pour éviter le vol de données par un employé de l'entreprise et de s'en rendre compte après coup, il est conseillé d'enregistrer tous les changements effectués afin que ceux-ci soient répertoriés dans un historique. Cela permet un flux d'informations toujours clair et transparent.

Sofia Rufin, Vice Présidente Régionale de Brainloop, commente la menace croissante que reprèsentent les employés de l'entreprise dans le cadre de vols de données : « Nous avons observé au cours des dernières années, une augmentation du nombre des pertes de données dues à des failles en interne, les entreprises faisant encore trop souvent confiance à des standards de sécurité déficients. L'impact peut pourtant s'avérer désastreux sur l'image de l'entreprise, et les conséquences financières et légales peuvent menacer son développement économique… [Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Vol de données : cinq conseils pour se protéger contre les intrusions – Global Security Mag Online*

Spam et Arnaques Internet – Denis JACOPINI vous en parle sur LCI | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr	RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	LE NET EXPERT FORMATIONS	LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

Spam et Arnaques Internet – Denis JACOPINI vous en parle sur LCI

Denis JACOPINI, formateur consultant en cybercriminalité, formateur en protection des données personnelles et expert informatique assermenté nous parle des spams et des arnaques Internet en direct sur La Chaine d'Info LCI le 13 novembre 2015 dans l'émission de Valérie Expert « Choisissez votre camp ».

LES CHIFFRES OU ETAT DES LIEUX
+ de 3,2 milliards d'internautes dans le monde (4 nouveaux internautes par seconde)
+ de 2,4 milliards d'emails sont envoyés par seconde dans le monde dont près de la moitié est du spam.
Chaque jour en France :
un peu + de 2 milliards d'emails sont reçus, soit 39 mails par personne.
1 milliards sont du spam (e-mails non désirés)

LES MAILS FRAUDULEUX
– 3,4% (1,3 par personne) sont des e-mails avec des pièces jointes malveillantes (que j'appelle « méchangiciels » ce sont des virus, vers, trojan… dont le but du pirate est de s'introduire dans votre ordinateur)
– 10% (4 mails par personne) de ces e-mails sont des e-mails de phishing avec POUR SEUL BUT, récupérer vos identifiants pour usurper votre identité, accéder à vos e-mails, vos comptes bancaires ou de réseaux sociaux…

UNE FORME PARTICULIERE : Le spear Phishing (le phishing ciblé)
Au lieu d'envoyer le même mail d'arnaque à tout le monde, c'est un e-mail ciblé car il est le résultat de recherches sur vous ou directement à la suite d'un contact direct sur les réseaux sociaux, forums, blogs…).

Sur une campagne de mails frauduleux
– 11% ouvriront des pièces jointes malveillantes
– 23% ouvriront des e-mails de fishing
– Les premiers mails seront ouverts dans les 82 secondes qui suivent l'envoi…
D'après le Ministère de l'intérieur, + de 2 millions d'internautes français se sont déclarées victimes de phishing en 2015
LES EMAILS PEUVENT RENFERMER :
Des pièces jointes infectées ou des scripts piégés (Virus, RANÇONGICIELS, ESPIONGICIELS). Denis JACOPINI appelle ça des « **MÉCHANGICIELS**« .
Des mails d'arnaques ou d'escroquerie (SCAM)
Des mails de phishing

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

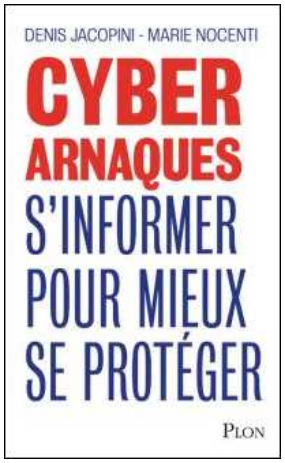

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : Denis JACOPINI

Un technique d’attaque

informatique très répandue : Le « Watering Hole » | Denis JACOPINI

Les motivations des attaquants sont diverses. Les plus répandues sont le gain financier, la gloire personnelle, la malveillance ou encore l'espionnage.Quelle que soit la finalité de l'attaque, cette dernière passe le plus souvent par la compromission d'un système. Pour parvenir à leur fin, les attaquants disposent d'un large arsenal comprenant le contournement des mécanismes de sécurité, l'accès physique à la machine ou encore l'exploitation de vulnérabilités. Au sein de cet arsenal, l'exploitation de vulnérabilités constitue sans aucun doute le principal vecteur d'intrusion. Les méthodes d'infection employées peuvent alors prendre différentes formes :• Infection par média amovible (CD, USB, cartes SD, …)
• Infection par e-mail (pièce jointe ou un lien malicieux notamment)
• Infection via le réseau interne (fichiers partagés)
• Infection par visite d'un site Web

Le « Watering Hole » fait partie de la dernière catégorie : «Infection par site Web », autrement appelé «Drive-By Download». Cette dernière repose sur le principe suivant :
1. Création ou compromission d'un site Web par l'attaquant (accès à l'interface d'administration, compromission des régies publicitaires pour injecter du code au sein des publicités affichées, découverte d'une vulnérabilité de type XSS…)
2. Dépôt du malware sur le site (Ex : code JavaScript offusqué s'exécutant au chargement de la page, iframe contenant un ActiveX ou un applet Java malicieux hébergé sur un autre site, …)
3. Compromission de la machine cliente. La victime est incitée à se rendre ou redirigée de manière automatique sur le site Web hébergeant le malware. Son navigateur exécute le code malicieux et un malware est installé à son insu sur son poste de travail ou son Smartphone, très souvent de manière transparente. L'attaquant dispose alors d'un accès partiel ou complet sur l'appareil infecté.
Simple attaque de type « Drive-by Download » ?
La subtilité de cette attaque réside dans le choix des sites Web initialement compromis (cf étape 1). En effet, en fonction de la cible, le choix est principalement réalisé en fonction de la localité de l'entité ciblée ou en lien avec son métier.

Plusieurs cas concrets récents peuvent être cités en exemple :
• Professionnel : (politique/religieux/syndical…) Dans le cas d'Apple, de Microsoft ou de Facebook en février dernier, le site Web compromis était un site Web consacré au développement sur iPhone (iphoneDevSDK), site susceptible d'être visité par les développeurs des trois sociétés. La population cible peut également être plus restreinte comme l'illustre la compromission du site « http://www.rferl.org (Radio Free Europe Radio Liberty) ».
• Géographique : En Septembre 2012 lors de l'attaque VOHO[1], les cybercriminels avaient compromis un site gouvernemental local au Maryland, celui d'une banque régionale dans le Massachusetts afin de compromettre les machines de populations spécifiques résidant ou travaillant dans les localités ciblées.
• Et pourquoi pas Personnel : Il est tout à fait possible de voir le site du club de sport ou de musique où les enfants de la victime sont inscrits, être compromis…

Pourquoi utiliser cette méthode plutôt qu'une autre ?
En comparaison de l'envoi de phishing par exemple, cette méthode présente de nombreux avantages pour les attaquants :watering hole – scalable

Scalable :
Elle permet de couvrir un grand nombre de victimes « facilement ». Le «Drive-By Download» est largement utilisé dans le domaine de la #cybercriminalité permettant de compromettre un très grand nombre de machine rapidement ;
L'exploitation de vulnérabilités Java ou Adobe Flash récentes, peuvent permette de contourner les mécanismes de cloisonnement au sein des navigateurs Web et ainsi de couvrir de nombreux systèmes d'exploitation et navigateurs Web vulnérables différents
Efficace :
Couplée avec l'exploitation d'une vulnérabilité de type « 0-day », le taux d'infection peut être très élevé. Le rapport sur la campagne « VOHO »[2] publié par RSA et portant sur des attaques par « Watering Hole » recensait 32 160 machines infectées appartenant à 731 organisations pour un taux d'infection de 12%.
Discret :
Aucune action de l'utilisateur n'est nécessaire si ce n'est d'aller visiter ses sites Web habituels. L'absence de signaux rend également l'identification de la source de l'infection difficile. Enfin, la possibilité de filtrer les postes infectés (classe IP, langue du navigateur, localité …) permet de restreindre les dommages collatéraux et donc de limiter la visibilité de l'attaque.

Cette méthode présente cependant un certain nombre d'inconvénients :
• Potentiellement, une phase de reconnaissance, consistant à identifier sur quels sites se rendent les futures victimes
• Une phase de compromission de sites légitimes est nécessaire : les attaquants peuvent cependant identifier les sites vulnérables via des scans automatisés.
• Les attaquants doivent réaliser une analyse post-infection afin de déterminer, pour chaque poste compromis, quel type de profil a été infecté et si le profil correspond à la cible (société, fonction, …)

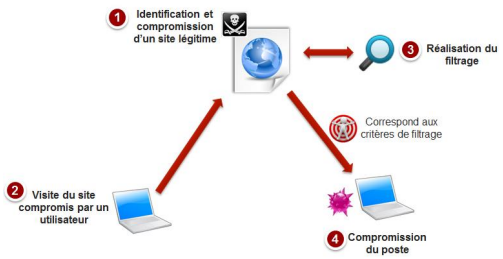

A noter que le filtrage effectué afin de réduire le périmètre des postes compromis émergent également au sein des attaques par phishing.

Quels sont les mécanismes de défense ?
Face à ce type de menace, il n'existe pas de solution « miracle ». Il convient donc d'appliquer des bonnes pratiques afin de limiter les risques d'infection et d'être réactif en cas de compromission :
1. [Mise à jour du parc] – On constate que les vulnérabilités exploitées sont le plus souvent liées aux technologies Java ou à Adobe Flash. A minima, il convient de maintenir à jour le parc applicatif. Cependant, cette mesure peut ne pas être suffisante (cas des 0-day). Nous recommandons donc de les désinstaller lorsqu'ils ne sont pas nécessaires.
2. [Filtrage Web] – Mettre à jour régulièrement en ajoutant automatiquement et au besoin manuellement les sites connus comme hébergeant des malwares au sien des listes noire des équipements de filtrage Web (nécessite de disposer d'un service de veille). De manière plus radicale, il est envisageable d'imposer la navigation Web pour des populations sensibles depuis des postes séparés du reste du réseau de l'entreprise.
3. [Durcissement des postes] – Des mécanismes de contournement peuvent également être mis en place. Pour Java par exemple, il est possible de configurer le niveau de sécurité sur « high » de manière à n'exécuter les applets non signés qu'après validation manuelle de l'utilisateur. Des mesures similaires peuvent être appliquées sur le plug-in Flash. Il est aussi possible de pousser des plugins comme « NoScript » afin d'interdire l'exécution de code JavaScript, Flash, Java …

Conclusion
La compromission par « Watering Hole » partage les mêmes objectifs que par « **spear-phishing** » et la même méthode d'infection que les attaques par « **Drive-by download** ».
Cette combinaison est ainsi surtout utilisée pour des attaques cherchant à s'introduire au sein d'une organisation, quel que soient les postes compromis.
Avec le temps et grâce aux campagnes de sensibilisations, les utilisateurs et en particulier les populations VIP sont de plus en plus précautionneuses quant à l'ouverture des pièces jointes aux courriels. Les attaques par « Spear-phishing » sont ainsi complétées par des attaques de type « Watering-Hole » qui ne nécessitent aucune action de la part de la victime si ce n'est de visiter ses sites Web habituels…

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

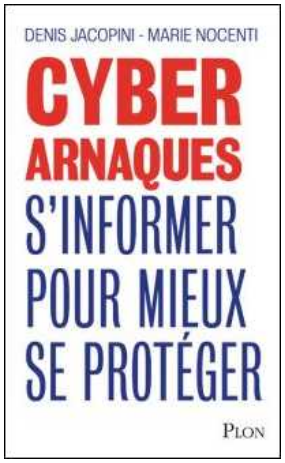

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : http://www.lexsi-leblog.fr/cert/watering-hole-et-cybercriminalite.html

---

Pourquoi ne pas partager

l’avertissement mettant en garde contre le pirate Jayden K. Smith ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Pourquoi ne pas partager l’avertissement mettant en garde contre le pirate Jayden K. Smith ?

Depuis le début du mois de juillet, un hoax (canular) circule sur Facebook. Il a été traduit de l'anglais et te met en garde contre un hacker nommé Jayden K. Smith. Pas de panique, c'est une mise en garde totalement fausse. Alors ignore le message, n'accepte rien et surtout, ne le repartage pas! C'est un peu soûlant.

« S'il te plaît dis à tous tes contacts de ta liste messenger de ne pas accepter la demande d'amitié de Jayden K. Smith. C'est un hacker et a un système connecté à votre compte facebook. Si un de tes contacts l'accepte, tu seras aussi piraté, aussi assures toi que tous tes contacts le sachent. Merci. Retransmis tel que reçu. Gardes ton doigt appuyé sur le message. En bas, au milieu il sera dit transmettre. Appuyer dessus et cliquer sur les noms qui sont sur ta liste et cela leur sera envoyé. »
Voilà le message que vous avez peut-être reçu ce matin via Messenger. Il s'agit d'une nouvelle chaîne totalement infondée, comme l'ont fait remarquer certains médias outre-Atlantique. Le message est juste une traduction d'un texte en anglais qui est devenu viral un peu partout dans le monde la semaine dernière…[lire la suite]

L'avis de notre Expert Denis JACOPINI

Même s'il nous paraît difficile de pirater un compte Facebook par une simple lecture ou une demande d'ami, nous recommandons de ne pas partager ce message et de simplement le supprimer ou l'ignorer.
Ces canulars peuvent aussi bien prendre la forme d'un faux virus, d'une chaine de solidarité (comme ici), d'un gain hypothétique, d'une pétition ou d'une fausse information destinée à influencer l'opinion publique.
Vous pouvez aisément comprendre que les intérêts ne sont pas tous dans un but de vous arnaquer ou vous soutirer de l'argent. Certains auteurs de ces chaines recherchent la fierté d'avoir leur message qui fait le tour de la planète, d'autres de saturer les réseaux avec des messages inutiles mais les plus dangereux sont ceux qui vous demandent de cliquer ou de partage.
Même si je suis certains que vous êtes vigilants lorsqu'on vous demande de télécharger ou d'exécuter un programme, vous l'êtes certainement bien moins lorsque vous partagez un message à vos amis. L'expéditeur peut du coup disposer et utiliser de manière malveillante des informations sur eux.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

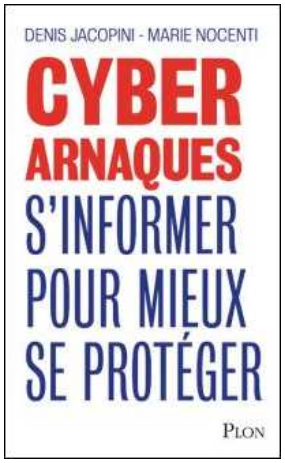

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Ne partage pas cet avertissement qui te met en garde contre le pirate Jayden K. Smith, c'est un hoax*

Comment réagir en cas de

chantage à la webcam ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

L'arnaque à la webcam touche chaque année des milliers de victimes. Cette série de conseils vous aidera à adopter les bonnes pratiques si vous devez faire face à ce type de chantage.

A quoi ressemble un cas typique de chantage à la webcam ?

La victime se rend sur un site de rencontre puis entame la conversation avec une jeune femme ou un jeune homme au physique attrayant. Après lui avoir posé quelques questions sur sa vie privée, cette personne l'invite à approfondir les échanges via une conversation vidéo plus intime. Quelque temps plus tard, un courriel ou un message Facebook apprendra à la victime que cette rencontre a été enregistrée. Le cyber-escroc menace de diffuser la vidéo de cet échange sur le compte Facebook d'un proche ou sur un site de partage de vidéos si la victime ne lui remet pas la somme de 200 euros sous 24h/48h.

Quel réflexe adopter ?

1.

Ne répondez surtout pas à un cyber-escroc

Soyez parfaitement hermétique à toute tentative de chantage : ne communiquez aucune donnée personnelle, ne versez surtout pas d'argent quelle que soit la somme demandée.

2.

Verrouillez immédiatement vos comptes sociaux

Paramétrez vos comptes sociaux professionnels et vos comptes Facebook de manière à ce que le malfaiteur n'associe pas votre nom à une liste d'amis / de contacts. Ne rendez accessible votre profil Facebook qu'auprès de vos amis de confiance. Enfin, ne publiez rien de personnel sur votre mur. Des personnes mal intentionnées peuvent détourner ces informations à d'autres fins. Notre page Facebook délivre quelques conseils pour bien paramétrer vos comptes.

3.

Alertez les autorités via la plateforme du Ministère de l'Intérieur

- **Effectuez des captures d'écran** justifiant votre situation (messages reçus, contenus à effacer …). Voir la fiche pratique
- **Signalez directement l'escroquerie** sur la plateforme www.internet-signalement.gouv.fr
- **Renseignez-vous via le service Info Escroqueries** au 0811 02 02 17 (prix d'un appel local depuis un poste fixe ; ajouter 0.06 €/minute depuis un téléphone mobile ; Du lundi au vendredi de 9h à 18h)

4.

Parlez-en à une personne de confiance

La violence des termes employés par l'escroc et le risque d'exposition de votre vie privée peuvent être vécus comme un traumatisme. **Il est conseillé d'en parler avec une personne de confiance.** **Vous êtes mineur ? Des télé-conseillers sont gratuitement à votre écoute** au 0800 200 000 de 9h à 19h en semaine. Voir le site Net écoute

5.

Informez vos amis de l'escroquerie

Veillez à informer discrètement les personnes susceptibles d'être sollicitées par le cyber-escroc en mentionnant sobrement que vous êtes victime d'une escroquerie en ligne et qu'il ne faut ni ouvrir, ni partager, ni répondre à une éventuelle sollicitation provenant d'un inconnu.

6.

Effectuez régulièrement des recherches à votre nom

Vous pouvez par exemple programmer une alerte à votre nom qui vous enverra un message sur votre messagerie électronique dès qu'un contenu associé à votre nom est mis en ligne. Certains services existent iciou là.

Si la vidéo a été diffusée …

7.

Demandez systématiquement au site de dépublier le contenu gênant

Exemple : si la vidéo a été mise en ligne sur Youtube : demandez à Youtube de supprimer cette vidéo. Si le site ne répond pas à votre demande sous deux mois, adressez vous à la CNIL en suivant la procédure de notre formulaire de plainte en ligne.

8.

En parallèle, demandez au moteur de recherche de déréférencer le contenu en cause

Depuis un récent arrêt de la cour de justice européenne, les internautes peuvent saisir les moteurs de recherche d'une demande de déréférencement d'un contenu associé à leurs nom et prénom. Le droit au déréférencement

D'autres solutions existent

9.

Créer du contenu bien référencé à votre nom

Vous pouvez créer rapidement des contenus valorisants associés à votre nom et donc bien référencés. Il peut s'agir d'un blog consacré à une passion ou d'une page de curation de contenus (outil qui permet de sélectionner, éditer et partager des pages/liens web sur un sujet précis). Attention à ne pas communiquer d'éléments personnels.

10.

Faire appel à une agence spécialisée

Certains cas peuvent nécessiter l'intervention d'une agence spécialisée dans l'effacement de contenus gênants. Soyez néanmoins vigilant sur les compétences vantées dans l'annonce. N'hésitez pas à vous rendre sur des forums pour vous renseigner sur la réputation de ces agences.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

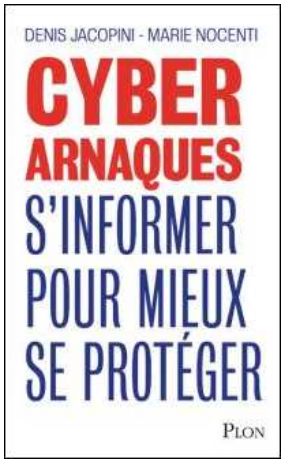

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Original de l'article remis en page : Réagir en cas de chantage à la webcam | CNIL

TCP Stealth : Un nouveau

logiciel pour se protéger des cybercriminels | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

#TCP Stealth : Un nouveau logiciel pour se protéger des cybercriminels

Les balayeurs de ports sont des programmes qui parcourent le web en recherchant les ports ouverts, donc vulnérables, sur un serveur de réseau. Dans le cadre des récentes révélations de cyber-espionnage massif, un tel logiciel aurait été utilisé. Une équipe de l'Université technique de Munich (TUM, Bavière) a développé un logiciel de défense contre ce type d'attaques.

Baptisé « TCP Stealth », ce programme peut empêcher la détection des systèmes sur le net lors d'attaques par balayage de ports, ainsi que la prise de contrôle massive de ces systèmes. Ce logiciel, gratuit, nécessite tout de même certaines connaissances en informatique et systèmes pour être utilisé. Un usage plus large nécessitera encore une phase de développement. Cet outil peut venir en complément des pare-feux, antivirus et réseaux privés virtuels qui ne protègent que partiellement face à de telles attaques.
La connexion d'un utilisateur à un serveur se fait à travers un protocole de transport fiable (TCP). Afin d'accéder au service souhaité par l'utilisateur, sa machine envoie une demande au serveur. La réponse du serveur contient parfois des données susceptibles d'être utilisées pour mener des attaques. Le logiciel développé se fonde sur le principe suivant : un nombre est partagé uniquement entre la machine d'un utilisateur et le serveur. Sur la base de ce numéro, un code secret est généré puis transmis de manière invisible au serveur lors de la mise en connexion. Si le code reçu par le serveur n'est pas correct, le système ne répond pas et ne transmet donc pas d'informations au possible pirate.
De tels moyens de défense sont déjà connus, mais le logiciel développé est présenté par les chercheurs comme un outil de protection plus fiable, car il gère également une variante de cette attaque. Il est ici question d'attaques générées lors de l'échange de données entre l'utilisateur et le serveur, mais cette fois-ci dans le cas où la connexion est déjà établie. Les données envoyées par l'utilisateur au serveur peuvent être, à ce stade, encore interceptées et modifiées. Afin d'empêcher cette attaque et suivant le même principe que précédemment, un code secret intégré au flux de données est également envoyé au serveur. Le serveur reconnaîtra alors si le contenu est conforme à l'original.

Le logiciel est disponible au téléchargement à l'adresse suivante : https://gnunet.org/knock.
Les personnes intéressées peuvent également participer à son développement.
Christian Grothoff, chercheur à la TUM, faculté d'architecture des réseaux et services
email : knock@gnunet.org

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Sources : « TUM-Forscher entwickeln Abwehrsystem gegen Cyberangriffe », dépêche idw, communiqué de presse de la TUM – 15/08/2014- http://idw-online.de/pages/en/news599759
Rédacteurs :
Aurélien Filiali, aurelien.filiali@diplomatie.gouv.fr – http://www.science-allemagne.fr
Références
: http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/76579.htm